

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 4 juillet 2023, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble situé au 4420, rue Sherbrooke (lot 1 898 532).

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour un bâtiment existant, des travaux de remblai ayant pour but d'éliminer la pente donnant accès au garage, et ce, bien que l'article 4.1.4 du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoit que seuls les travaux de remblai et de déblai ayant pour but de rendre constructibles des terrains, qui dans leur configuration naturelle, ne le seraient pas et ceux requis pour la réalisation des rues et des infrastructures d'utilités publiques sont permis.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 juin 2023.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

PUBLIC NOTICE

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting to be held on July 4, 2023, at 7 p.m., in the council chamber, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, the borough council will rule on a request for minor exemption to *By-law number 2710 on zoning*, for the property located at 4420, Sherbrooke street on lot numbered 1 898 532 of cadastre du Quebec for the following purpose:

- To allow, for an existing building, fill work to eliminate the slope providing access to the garage, despite the fact that article 4.1.4 of *Zoning bylaw number 2710* stipulates that only fill and excavation work to make land which, in its natural configuration, would not be constructible, and work required for the construction of streets and public utility infrastructures, are permitted

Any interested person may be heard by the borough council members with regards to this request during the borough council sitting of March 6, 2023.

Given in Montréal, Lachine borough, this June 19, 2023.

Fredy Alzate
Secretary of the borough